

Image not found or type unknown



## calcul indemnité réduction

Par **zalbane**, le **07/02/2020** à **00:21**

bonjour,

pourriez vous m'aider sur ce calcul s'il vous plaît ?

Monsieur A décédé a 2 enfants et 1 petit-enfant.

Patrimoine : 1 maison 300k€ + 1 appartement 180k€ . Total actif environ 480k€.

Il indique dans son testament :

- mes deux enfants héritent de la maison
- mon petit fils hérite de l'appartement

Combien le petit fils doit il rendre à la succession ? Combien chaque héritier va percevoir ?

Merci beaucoup d'avoir lu et du temps que vous voudrez éventuellement bien passer pour me répondre :)

Par **janus2fr**, le **07/02/2020** à **07:56**

Bonjour,

Pouvez-vous préciser si le petit-fils en question est le fils d'un des 2 enfants ou le fils d'un 3ème enfant prédécédé ?

Par **zalbane**, le **07/02/2020** à **08:12**

Bonjour,

Le petit fils est l'un des deux enfants. Merci :)

Par **janus2fr**, le **07/02/2020** à **08:37**

D'accord.

Avec 2 enfants, la quotité disponible est de 1/3.

Donc sur un patrimoine de 480000€, cela représente 160000€.

Si le petit fils reçoit un bien d'une valeur de 180000€, cela dépasse la quotité disponible de 20000€.

Par **zalbane**, le **07/02/2020** à **10:11**

Merci de votre réponse :)